

La situation sanitaire actuelle a imposé la mise en place de nouvelles règles, en vigueur dès la réouverture lundi 06 juillet 2020. Ce document reste applicable jusqu'à la publication de nouvelles règles qui viendront remplacer celles-ci.

ENGAGEMENTS DU CLUB :

- Fermeture des douches
- Autorisation de l'utilisation des vestiaires 1 personne à la fois
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et savon liquide permettant la désinfection des mains en entrant dans le club, avant d'utiliser les toilettes et à chaque fois que nécessaire
- Mise à disposition de spray désinfectant (norme EN 14476) et papier à usage unique pour désinfecter appareils et matériel
- Désinfection des poignées de porte, interrupteurs et surfaces fréquemment touchées au moins 1 fois par jour

Le club s'engage à communiquer les coordonnées de chaque pratiquant aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique. Ainsi, il est désormais obligatoire d'utiliser son badge pour venir s'entraîner, sans cela l'accès au club vous sera refusé. Des sanctions pourront également être appliquées si un adhérent ouvre la porte à une personne n'ayant pas son badge.

OBLIGATIONS DES ADHÉRENTS :

- Lecture et respect de cette charte
- Badge en entrée et en sortie
- Respect du protocole d'hygiène mis en place
- Ne pas utiliser plusieurs matériels en même temps (machine, haltères, poulie...), pas de circuit ou superset
- Le matériel personnel ne doit être ni prêté ni échangé
- Les bouteilles d'eau personnelles doivent être jetées dans la poubelle ou reprise par l'adhérent après la séance
- Respect des gestes barrières
- En cas de symptômes (toux, essoufflements, fièvre, etc.), rentrer chez vous et/ou ne pas venir pas au club, contacter le médecin si besoin

PROTOCOLE D'HYGIÈNE (il appartient à tous les pratiquants de s'y conformer strictement) :

- Désinfection des mains en entrant dans le club
 - Désinfection ou lavage des mains avant d'utiliser les toilettes
 - Désinfection du matériel (bancs, machines, barres, haltères etc.) après chaque utilisation
- L'utilisation de la serviette reste obligatoire et ne dispense pas de désinfecter les bancs/machines après utilisation, même si vous avez mis votre serviette*

En venant vous entraîner au club à partir du 06 juillet 2020, vous vous engagez à respecter cette charte (accessible sur le site internet, envoyée par email, affichée au club et sur les écrans vidéo du club) et êtes informés qu'en cas de non-respect des sanctions seront appliquées.